

Association des Résidents des Poteries

propose le

VIDE GRENIER aux POTERIES

DIMANCHE 23 SEPT

avenue MITTERRAND face au Lycée Marcel RUDLOFF

Inscription en renvoyant le formulaire ci-dessous dûment rempli.



PRIX DE L'EMPLACEMENT: 3 € le mètre linéaire

RENSEIGNEMENT: 03 88 29 93 40



ATTESTATION - BULLETIN D'INSCRIPTION

Je soussigné (e),

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

CP..... Ville.....

Carte d'identité n°(en cours de validité)..... tél.....

Je déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- ne pas participer à plus de 2 manifestations de cette nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Ci-joint règlement de€ pour l'emplacement pour une longueur de mètres linéaires plus un chèque de 5 € de caution (voir règlement au dos). Ces 2 chèques sont au nom de l'Association des Résidents des Poteries. Toute réservation sans règlement sera considérée comme nulle.

Fait à le Signature

Découpez ce coupon et envoyez le à:

Jean-Claude BRANDNER 6 rue Jean-Geoffroy Conrath 67200 STRASBOURG - POTERIES

REGLEMENT

- Cette autorisation est délivrée à titre exceptionnel et non renouvelable
- Le vide-grenier est ouvert à tous, à condition de renvoyer le coupon réponse totalement rempli et accompagné du paiement par chèque.
- Les stands de boissons et restauration sont exclus car réservés aux organisateurs.
- La vente de produits alimentaires est interdite.
- La vente d'armes blanches ou à percussion est strictement interdite.
- L'introduction de substances nocives et (ou) explosives est interdite dans le périmètre du vide-grenier. Toute utilisation ou démonstration de mécanismes dangereux est interdite, ainsi que toute manifestation bruyante.
- Les animaux doivent être tenus en laisse.
- L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident pouvant survenir dans un stand ou dans le périmètre de la manifestation.
- Le prix du mètre linéaire est de **3 €**.
- **Mise en place des exposants de 8h00 à 9h00.**
- Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des réservations, le cachet de la Poste faisant foi.
- Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de non occupation.
- Les places non payées ne seront pas réservées.
- Les places non occupées à 9h30 seront redistribuées.
- **Une caution de 5 € me sera demandée** par l'organisateur et restituée lors de mon départ **après contrôle de la propreté de mon emplacement**. Dans le cas échéant, cette somme contribuera au financement de l'intervention d'une société de nettoyage.
- **Je m'engage à emporter tout objets non vendus, y compris emballages vides, sachets..., à l'issue du vide-grenier.** Les poubelles présentes sur le Parc ne sont **pas prévues** à cet effet.
- Toute sous-location est strictement interdite.
- Je ne peux vendre uniquement que des articles usagés, qui n'ont pas été achetés pour être revendus. Ma participation aux vide-greniers et autres brocantes revêt un caractère exceptionnel.
- En cas d'exercice d'un travail clandestin, je risque une amende et, dans certains cas, une peine de prison ainsi que l'examen de ma situation fiscale.
- L'organisateur de la manifestation me signale que ma responsabilité personnelle est engagée si je ne respecte pas le présent règlement.
- En cas de non respect de ce règlement, l'Association des Résidents des Poteries sera seule juge des dispositions à prendre.